

Présentation du dispositif spécifique d'aide et de formation des demandeurs d'asile/réfugiés

Ce dispositif repose sur 2 éléments : **l'exonération des droits d'inscription et un accompagnement dans l'apprentissage du français** au sein du Service Universitaire des langues (SUL) à titre dérogatoire dans la limite de **10% des effectifs par semestre**.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut **constituer un dossier** (Cf. pages suivantes : **fiche de renseignements, demande d'exonération et pièces justificatives à joindre**).

Conditions à remplir :

- Sur le volet administratif :
 - **dossier éligible si complet à sa remise au SUL à la date butoir**
 - **candidat ayant passé le test de niveau du SUL**
- Sur le volet pédagogique :
 - **candidat titulaire du baccalauréat ou équivalent au minimum donc susceptible d'intégrer un cursus universitaire à l'issue de sa mise à niveau en français en ayant acquis le niveau B2 ou C1** (pour certaines composantes de l'université)
 - **cohérence du projet universitaire exprimé de façon claire dans la lettre de motivation en fonction du parcours déjà effectué**
 - **le niveau de français du candidat est compris entre A0 et B2 non acquis**

Le dossier fait l'objet ensuite d'un **examen par un comité**. Les candidats sont informés de la **décision (avis favorable ou défavorable, liste complémentaire) par courriel avant le début de la session**.

Une seule session par an pour le dépôt des candidatures est organisée en septembre pour le 1^{er} semestre (S1), le 2nd semestre (S2) et les cours d'été. **Une liste complémentaire est établie** afin de convoquer les candidats sur cette liste en cas de désistement ou d'abandon d'un des candidats admis.

Les candidats admis et déjà inscrits au S1 pourront être reconduits au S2 sous réserve de bons résultats et d'implication avérée dans la formation.

Tout manquement d'assiduité (absences récurrentes et/ou injustifiées) conduira à l'exclusion de l'apprenant.

Les étudiants déjà inscrits pourront suivre une session d'été (stages intensifs) sous conditions : ils devront en faire la demande écrite ; ils pourront être acceptés selon des critères de mérite et de profitabilité dans la limite de 10% de l'effectif.

Pour le S1 de l'année n+1, tous les candidats devront reconstituer un dossier (lettre de motivation + un état de l'évolution éventuelle du statut administratif en France) avec copie des documents justificatifs.

La liste complémentaire est valable du S1 au S2 et du S2 aux stages d'été.



Un apprenant ne pourra être exonéré des droits d'inscription au SUFLE pour + de 2 années universitaires.

**DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE
DIPLÔME NATIONALS-DIPLÔMES D'UNIVERSITE-
INSCRIPTION AU SUL
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023
Note d'information à lire attentivement**

1-Réglementation

Le code de l'Education (article R719-49 et R719-50) relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités distingue deux types d'exonération :

- ✓ Une exonération de plein droit : elle concerne les boursiers de l'état et les pupilles de la Nation préparant un diplôme national et un diplôme d'université.
- ✓ Une **exonération sur demande individuelle** : elle s'adresse aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'une exonération des droits de scolarité, « **en raison de leur situation personnelle notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi. Les décisions d'exonération sont prises par le Président de l'université en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite de 10% des étudiants inscrits, non compris, les personnes mentionnées à l'article R.719-49** »

Le CA d'AMU a voté le 25 juin 2013 le critère d'exonération suivant : « **Difficultés financières avérées compromettant la poursuite d'études** » pour les demandes d'exonération des étudiants de l'université préparant un diplôme national ou un diplôme d'université.

2-Pièces obligatoires à fournir pour les candidats demandeurs d'asile ou ayant déjà obtenu le statut de réfugié, la protection subsidiaire ou le statut d'apatride

- ✓ Fiche de renseignement (inscription SUL)
- ✓ Formulaire de demande d'exonération (dossier joint)
- ✓ Copie du justificatif de demandeur d'asile (attestation), délivré par la Préfecture ou
- ✓ Copie de tout document faisant état du statut déjà obtenu en France (réfugié, protection subsidiaire, apatride) délivré par l'OFPRA
- ✓ Copie du baccalauréat ou équivalent - Relevé de notes du baccalauréat ou équivalent
- ✓ Copie des diplômes obtenus à l'étranger ou en France
- ✓ Traduction en français par un traducteur agréé * des diplômes délivrés dans une autre langue
- ✓ Lettre de motivation expliquant le projet d'études (projet de formation universitaire souhaitée)
- ✓ Copie de l'allocation financière mensuelle délivré par l'OFII (demandeur d'asile) ou copie de l'attestation de la CAF (RSA pour les réfugiés) ou Attestation sur l'honneur indiquant les revenus perçus en France ou à l'étranger (montant en euros)
- ✓ Copie de l'assurance médicale sécurité sociale (CMU pour les moins de 28 ans)
- ✓ Copie de l'assurance responsabilité civile vie privée
- ✓ 1 photo

3-Procédure et contacts

- ✓ Le dossier complet doit être déposé au SUL auprès de Daniel LE MEUR, bâtiment Porte, 2^{ème} étage (bureau 2.10), 29 avenue Robert Schuman - 13621 Aix-en-Provence, ou transmis par courriel à daniel.lemeur@univ-amu.fr
- ✓ **Rappel : les dossiers incomplets ou déposés hors délai seront rejetés.**

* La traduction doit être faite **par un traducteur assermenté**. La liste des traducteurs assermentés est disponible auprès des services culturels des ambassades à Paris, des préfectures, des tribunaux et des mairies.

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER AU SUL
3 juin 2022 pour l'année universitaire 2022-2023

Photo



SUL

Service Universitaire des Langues

Année universitaire 2022-2023

Date et signature de l'étudiant :
Date and signature of the student:

ORGANISME :

N°APOGEE :

Période :

NOM / FAMILY NAME :

Prénom / First Name:

Féminin/Female Masculin/Male Nationalité/ Nationality:

Date de naissance / Date of birth (jour/mois/année / day/month/year):

Ville de naissance / Town of birth: Pays de naissance / Country of birth:

Adresse dans votre pays / Address in your country:

..... Pays / Country:

Adresse en France / Address in France:

.....

Téléphone / Phone: Mél / Email:

Situation année précédente / Situation last year : Pays / country :

Dernier diplôme obtenu / Last diploma obtained: Année/Year: Pays/Country:

Dernier établissement fréquenté / Last registration at educational institution: Pays/Country:

Année/Year:

Avez-vous déjà été inscrit dans une université française ? / Were you ever registered in a French university? Non/No Oui/Yes

Si oui / If yes : numéro INE (Identifiant National Étudiant / National student identification number) :

INSCRIPTION / REGISTRATION Je choisis / I choose:

Cours annuel / Annual course 1^{er} semestre / 1st semester 2^{ème} semestre / 2nd semester

Stages intensifs d'été / Intensive courses Session : Nb de semaines

F06a F06b F07 F08

Réservé à l'administration
Do not write in this column.

Pré-inscription : 300 €

Attestation :

Frais d'inscription :

Inscription supplémentaire :

Assurance santé :

Centre MEP LMDE

Responsabilité civile :

Visa - Carte de séjour

Mon niveau de français est / My level of French is: Faible / Low Moyen / Intermediate Fort / High

**Nom de la composante : SUL
(Service Universitaire des Langues)**

Adresse de retour du dossier (dépôt) :

Bâtiment T3 Porte (2ème étage)
Daniel LE MEUR (Bureau 2.10)
29, avenue Robert Schuman
13621 Aix-en-Provence cedex 1

DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

ATTENTION

Si vous souhaitez bénéficier d'une exonération des droits de scolarité et que vous n'êtes ni boursier, ni pupille de la nation (dans ces cas vous serez exonéré de plein droit), vous devez constituer un dossier de demande d'exonération des droits de scolarité et le déposer ou le transmettre à votre scolarité d'inscription AVANT LE DEBUT DES COURS OU DU STAGE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET DEPOSE HORS DELAI SERA REJETE

4 - Renseignements complémentaires concernant la famille

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Nationalité :	Nationalité :
Profession :	Profession :
Date décès, divorce, séparation le cas échéant :	Date décès, divorce, séparation le cas échéant :

Nom et Prénom des : <input type="checkbox"/> frères et sœurs <input type="checkbox"/> enfants à charge de l'étudiant	Année de naissance	Classe ou année d'études

5-Formation préparée cette année et études antérieures

Formation préparée cette année :

Année d'obtention du baccalauréat (ou équivalent) :

Etudes ou activités antérieures (avant et après le bac.) :

Année	Etablissement	Etudes ou activités	Diplôme	Validé
20../20..				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20../20..				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20../20..				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20../20..				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20../20..				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
20../20..				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

6– Avez-vous déjà suivi des cours de français ?

.....

Si oui,

Lieu :

Nom de l'association :

Durée des cours : nombre d'heures / semaine :

Niveau atteint :

7. Motif de la demande (joindre obligatoirement une lettre motivée et signée de demande d'exonération.)

.....
.....
.....
.....

8–Pièces justificatives jointes – énumérez (voir note d'informations)

.....
.....

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Signature de l'étudiant(e)

Fait à le

.....Cadre réservé à l'administration.....

AVIS du Responsable de la formation

Favorable

Défavorable

Motif :
.....

Le responsable de la formation
Yann GARCENOT
Administrateur provisoire du SUL

Le :

AVIS des membres du comité d'examen sur le dossier de (NOM-Prénom) :

Favorable

Défavorable

Motif :
.....

<p>Le Vice-président Formation Lionel NICOD</p>	<p>La Vice-présidente du Conseil d'Administration Maryline CRIVELLO</p>	<p>La Vice-présidente en charge des relations internationales Giovanna CHIMINI</p>
--	--	---